



Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 3.2 — Programme de stage intraprovincial de formation pour les étudiants au doctorat ou stagiaires postdoctoraux 2019-2020

Date limite de dépôt des demandes : 31 janvier 2020 (16 h)

Ce programme vise à soutenir des étudiants membres du REPAR dans la réalisation d'un stage de recherche dans une autre université québécoise que la sienne dans le domaine de l'adaptation-réadaptation. Pour l'étudiant, ce stage représente une occasion de créer ou renforcer un réseau de contacts et de développer de nouvelles compétences en lien avec la recherche en adaptation-réadaptation au Québec. Ce stage doit avoir un impact sur l'orientation de carrière de l'étudiant¹ et sur les activités de recherche de l'étudiant.

A. Critères d'admissibilité

1. Effectuer un stage de recherche, d'une durée minimale de huit (8) semaines, en lien avec l'adaptation-réadaptation dans le laboratoire de recherche d'un chercheur, membre du REPAR, d'une autre université que celle qui l'accueille. Par définition, un stage de recherche est l'opportunité d'acquérir ou d'approfondir une expertise, par exemple l'utilisation d'un nouvel outil d'évaluation, ou encore de réaliser une collecte/analyse de données qui conduirait à la rédaction d'un article.
2. Être inscrit à temps complet au Québec dans un programme offrant une formation avancée en recherche menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat ou être un stagiaire postdoctoral inscrit dans une université au Québec, être membre étudiant du REPAR et avoir un directeur de recherche étant un membre régulier du REPAR.

Note : Les étudiants admis dans deux établissements universitaires distincts (incluant un établissement hors Québec) dans le cadre d'une cotutelle et effectuant des travaux de recherche en alternance entre ces deux établissements peuvent uniquement soumettre leur candidature à ce programme s'il visite un établissement universitaire différent de ceux liés par la cotutelle.

3. Ne pas avoir dépassé le nombre de sessions régulières de son programme d'études (c.-à-d. 12 trimestres au doctorat).
4. Une seule demande par étudiant par cycle d'études pourra être financée.
5. Un membre régulier du REPAR ne peut soutenir la candidature que d'un seul étudiant.

B. Soutien financier du REPAR

- Le REPAR financera les projets pour une contribution maximale de 2500 \$ par projet. L'hébergement, le transport et la nourriture (allocation de 120 \$ par semaine) sont admissibles. De plus, l'étudiant devra présenter un rapport de dépenses à son retour avec toutes les factures originales (autres que repas).
- L'étudiant est fortement encouragé à chercher un financement complémentaire à celui offert par le REPAR, notamment auprès d'autres organismes, de son directeur de recherche ou du laboratoire d'accueil, et à le mentionner dans son budget. Le réalisme du budget sera évalué dans le contexte de la faisabilité du projet.

C. Présentation de la demande

¹ Tel que mesuré par exemple par la production d'une publication supplémentaire, l'apprentissage d'une nouvelle méthode de laboratoire nécessaire au projet de recherche en cours, la préparation d'un éventuel postdoctorat, etc.

Les demandes de financement dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des demandes](#)) en remplissant le formulaire du programme.

La demande doit comprendre les éléments suivants :

1. Le formulaire de demande au programme de stage intraprovincial disponible [ici](#), sous Thématique 3 — Formation de la relève, programme 3.2 ;
2. Une présentation du projet de recherche que l'étudiant réalisera durant son stage. Cette section doit inclure l'apport de ce stage dans ce projet, les objectifs visés, les activités prévues, un échéancier réaliste et une ventilation détaillée du budget (maximum 2 pages) ;
3. Une lettre de motivation de l'étudiant présentant la valeur ajoutée de ce stage pour sa carrière de futur chercheur en adaptation-réadaptation (maximum 1 page) ;
4. Un CV de l'étudiant (format accepté par les organismes subventionnaires provinciaux ou fédéraux) incluant une liste de publications ;
5. Une copie numérisée en format PDF de tous les relevés de notes universitaires (incluant ceux du 1er cycle). Une copie non certifiée des relevés est acceptable ;
6. Un CV du chercheur d'accueil mis à jour dans son profil de membre du REPAR ;
7. Une lettre d'appui du chercheur d'accueil détaillant l'encadrement proposé, les activités de l'étudiant, l'apport du milieu d'accueil pour l'étudiant (maximum 1 page) ;
8. Une lettre d'appui du directeur de recherche de l'étudiant. Cette lettre doit justifier le choix du collaborateur en décrivant l'impact de ce stage sur la carrière et la formation de l'étudiant, ainsi qu'une section sur les aptitudes de l'étudiant à réaliser les objectifs du stage (maximum 1 page) et finalement la plus-value de ce stage pour les chercheurs impliqués ;

D. Critères d'évaluation

1. Faisabilité du stage proposé (lien entre les objectifs visés, les activités prévues et l'échéancier établi) ;
2. Pertinence pour l'étudiant, en lien avec son plan de carrière comme futur chercheur en adaptation-réadaptation et en fonction de l'avancement de ses travaux de recherche ;
3. Impact sur les activités du directeur de recherche et du chercheur d'accueil (potentiel de développement d'une nouvelle collaboration ; plus-value du stage pour le directeur et son laboratoire) ;
4. Qualité du dossier de recherche de l'étudiant (publications, conférences et présentations ; bourses, prix et distinctions ; dossier universitaire) ;
5. Effet structurant pour le REPAR.

E. Engagement du récipiendaire

Les étudiants financés devront s'assurer de mettre en évidence le soutien financier du REPAR dans les communications et les publications associées au projet de recherche réalisé pendant le stage.

Un rapport d'activités devra être soumis au plus tard un (1) mois après la fin du stage.

F. Date limite de soumission des demandes pour l'année 2019-2020

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)), au plus tard le **31 janvier 2020 à 16 h.**

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514 340 2771).